

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 21

Votes contre : 4

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

1 4 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-029**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU: Vote du BP 2023.

Le projet du Budget Primitif 2023 qui est soumis à votre examen traduit les résultats suivants :

	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	62.183,69		76.504,40
RECETTES	48.579,29		76.504,40
Résultat de fonctionnement	-13.604,40		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	45.751,38	455.000,00	821.869,14
RECETTES	621.965,52	136.755,00	821.869,14
Résultat d'investissement	+ 576.214,14	-318.245,00	
RESULTAT GLOBAL	+ 562.609,74		

Commentaires par chapitre et par section selon le tableau ci-dessous.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

Chap.011	Charges à caractère général : Prévu est de 12.000 € a trait à une enveloppe pour des frais d'analyse d'eau, des fournitures et d'entretien et petit équipement, réparations sur réseaux
Chap.66	Le prévu : 12.000 € a trait au paiement de l'intérêt des annuités d'emprunts (captage source Matedoze Brenac et Création château d'eau)
Chap.042	Le prévu 38.900,00 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040
Chap.002	Le prévu de 13.604,40 € représente la reprise du résultat déficitaire de la section de 2022.

B) Recettes

Chap.70	Le prévu 66.504,40 € a trait au produit de la surtaxe à hauteur de 0.35€ HT/m ³ sur la base de 2 semestres et qui intègre Brenac (délibération n° MA-DEL-2022-129 du 20/12/2022). Un prévu supplémentaire de 10.000 € HT correspondant au reversement des frais de contrôle liés à l'avenant au cahier des charges pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable (délibération n°MA-DEL-2022-128 du 20/12/2022).
Chap.042	Le prévu 10.000,00 € a trait à la quote-part des subventions d'équipement. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses d'investissement chapitre 040

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses

Chap.16	Prévu : 11.800 € a trait au paiement du capital des annuités d'emprunts
Chap.21	Le prévu est de : 800.069,14 € a trait à des travaux sur réseaux et à la construction d'un château d'eau. Une enveloppe de travaux pour la 1 ^{ère} tranche du Cœur de Ville est incluse pour 177.000 € HT
Chap.040	Le prévu 10.000,00€ a trait à l'amortissement des subventions d'équipements, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes de fonctionnement, chapitre 042.

B) Recettes

Chap.10	Le prévu de 70.000 € pour le FCTVA
Chap.13	Le prévu 136.755,00 € (RAR 2021) a trait à la subvention de la DETR pour la construction d'un Château d'eau.
Chap.040	Le prévu : 38.900.00€ a trait à l'amortissement des immobilisations. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement chapitre 042
Compte 001	Le prévu : 576.214,14 € reprend le résultat de la section d'investissement du Compte Administratif 2022

M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver par section et par chapitre le Budget Primitif 2023.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant à la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la MAJORITE des voix exprimés par 21 voix POUR et 4 CONTRE (M EL HABCHI, MME REBELLE, M. PEILLE, M.ROQUEFORT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	63 987,72	62 183,69	-	76 504,40
-		-		
Chap 011 - Charges à caractère général	2 000,00	300,00		12 000,00
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante				
Chap 66 - Charges financières	3 400,00	3 296,13		12 000,00
Chap 67 - Charges exceptionnelles				
Chap 042 - Op.d'ordre de transf.entre sect.	38 932,00	38 931,84		38 900,00
Chap 002 - résultat antérieur	19 655,72	19 655,72		13 604,40
Recettes	63 987,72	48 579,29	-	76 504,40
Chap 70 - Ventes de produits Prest. services	53 987,72	39 559,76		66 504,40
Chap 74 - Subvention d'exploitation				
Chap 042 - Op.d'ordre de transf.entre sect.	10 000,00	9 019,53		10 000,00
Chap 77 - Produits exceptionnels				
Chap 002 - résultat antérieur				
Excedent de fonctionnement		- 13 604,40		-
Dépenses	804 382,72	45 751,38	455 000,00	821 869,14
Chap 13 - Subventions d'équipement				
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés	5 200,00	5 014,33		11 800,00
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	-		
Chap 21 - Immobilisations corporelles	779 182,72	31 717,52	455 000,00	800 069,14
Chap 23 - Immobilisations en cours				
Chap 040 - Subvention d'équipement	10 000,00	9 019,53		10 000,00
Recettes	804 382,72	621 965,52	136 755,00	821 869,14
Chap 10 - Apports, dotations, réserves		4 337,96		70 000,00
Chap 16 - Emprunts	350 000,00	300 000,00		
Chap 13 - Subventions d'équipement	136 755,00	-	136 755,00	136 755,00
Chap 040 - Amortissement des immob.	38 932,00	38 931,84		38 900,00
001 - Résultat antérieur	278 695,72	278 695,72		576 214,14
Excedent d'investissement		576 214,14	- 318 245,00	-
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		562 609,74		

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-029**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-04-14T11-28-43.00 (MI244475595)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-029-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** BUDGET ANNEXE EAU: Vote du BP 2023.**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-029.PDF](#)**Préparé**Date **14/04/23** à **11:28**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **14/04/23** à **11:28**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **14/04/23** à **11:41**